

**Présentation des modifications proposées aux statuts et règlements de la Fédération
franco-ténoise**

Date : AGA du 25 septembre 2025

Contexte : mise à jour des statuts

Article/Statuts	Version actuelle	Version proposée
Mission <i>La raison d'être de notre organisation</i>	« En collaboration avec ses membres et ses partenaires, promouvoir, encourager, et défendre les intérêts politiques, communautaires, sociaux, culturels et économiques franco-ténois afin d'accroître la vitalité de la francophonie des TNO » page 6.	La FFT agit comme porte-parole de la communauté franco-ténoise. En tant qu'actrice structurante, elle rassemble et concerte les forces vives de la francophonie ténoise et contribue au développement, au rayonnement et à la pérennité du fait français aux Territoires du Nord-Ouest.
Vision <i>L'état futur souhaité qui sert d'inspiration et de boussole pour l'organisation</i>	« Grâce au leadership de la FFT, les TNO bénéficient d'une francophonie ténoise forte, vibrante, diversifiée et inclusive. » page 6.	Les Franco-Ténois et Franco-Ténoises peuvent vivre et s'épanouir en français dans tous les aspects de leur vie, bénéficiant des services et infrastructures nécessaires. Ils évoluent dans une communauté inclusive, vibrante, forte et reconnue pour sa contribution essentielle aux Territoires du Nord-Ouest.
Clientèle <i>Qui l'organisme dessert</i>	« Organismes francophones et membres de la communauté qui font le choix de vivre en français et de participer à la francophonie ténoise. » page 6	<i>Qui l'organisme dessert</i> Organismes et individus francophones et francophiles des TNO.
Mandat <i>Les principales responsabilités, fonctions et obligations de l'organisation</i>	« La FFT agit comme porte-parole de la francophonie ténoise auprès du gouvernement fédéral et du gouvernement des TNO, ainsi qu'au sein des organismes nationaux et	<ul style="list-style-type: none"> Représenter, défendre, protéger et promouvoir les droits et les intérêts des résident.e.s et des organisations francophones des TNO.

Article/Statuts	Version actuelle	Version proposée
	<p>régionaux, et offre une gamme de services en français à la communauté. » page 6</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Agir comme porte-parole et interlocutrice principale de la francophonie ténoise • Mener, coordonner et appuyer une concertation efficace des membres communautaires et institutionnels. • Appuyer le développement communautaire inclusif et contribuer à la vitalité du fait français aux TNO

Synthèse :

- **Mission** : Formulation modernisée. La FFT est présentée comme *porte-parole structurante* qui rassemble, concerte et assure la pérennité du fait français aux TNO.
- **Vision** : Description plus concrète du futur souhaité : des Franco-Ténois qui s'épanouissent en français dans tous les aspects de leur vie, avec services, infrastructures et reconnaissance.
- **Clientèle** : Définition élargie – désormais *organismes et individus francophones et francophiles des TNO*.
- **Mandat** : Rôle précisé et élargi : représenter et défendre les droits, agir comme porte-parole, mener la concertation et soutenir le développement inclusif.